

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 juillet 2019, après convocation légale adressée le 26 juin 2019, en présence de 11 membres, sous la présidence de M. Bernard ARRABIE, Maire.

PASSETTE Rachel est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 21 mai 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019

Considérant l'augmentation du prix du repas prévue par l'EURL BCT LURO et l'indice de la restauration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 1^{er} septembre 2019, le tarif du repas à la cantine à 4.41 €. Le tarif de la garderie reste inchangé à 1.60 €.

2- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME DI GIACOMO 2019-2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de travail de Mme DI GIACOMO : adjoint technique - 3,19 heures annualisées par semaine - pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019 - rémunération basée sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de rémunération (indice brut 348, majoré 326).

3- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME PRECHNER 2019-2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de travail de Mme PRECHNER : adjoint d'animation - 20,32 heures annualisées par semaine - pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019 - rémunération basée sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de rémunération (indice brut 348, majoré 326).

4- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME PRAT BEDOUREDE 2019-2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de travail de Mme PRAT BEDOUREDE : adjoint technique - 18,71 heures annualisées par semaine - du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 - rémunération basée sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de rémunération (indice brut 348, majoré 326).

5- COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NAY : TRANSPORT DES SCOLAIRES A LA PISCINE NAYEO

Le coût du transport des scolaires du 1^{er} degré des communes membres de la CCPN à la piscine Nayéo est intégralement supporté par les communes depuis 2009.

A la demande des services de la Communauté de Communes du Pays de Nay, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissocier la facturation des entrées piscines de celle des transports des scolaires du 1^{er} degré de la CCPN à la piscine Nayéo.

6- CONVENTION D'UTILISATION DU RUCHER DANS LA FORET COMMUNALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'implantation en forêt communale du rucher de M. POEYMIRAU sur la parcelle 12, en forêt communale, à titre gratuit, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2019

7- CHANGEMENT MENUISERIES ECOLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Pour une meilleure isolation thermique, il est envisagé de remplacer les menuiseries extérieures de l'école. Deux devis ont été examinés par la Commission Bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise Béarn Menuiserie Fermetures pour un montant total de 21 698.90 €TTC.

Questions diverses :

Ecole :

La rentrée 2019-2020 accueillera 88 élèves.

Intercommunalité :

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale a été arrêté, le 24 juin 2019, par le Conseil communautaire (sans suivre l'avis du Commissaire enquêteur concernant les zones d'activité) puis transmis aux services du contrôle de la légalité de la Préfecture pour avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à ANGAIS, le 8 juillet 2019

Le Maire,



Bernard ARRABIE.